



Horaire de travail

Par Tttt

Bonjour je souhaiterais un renseignement s'il vous plaît et merci de me répondre

Dans mon emploi, je commence à 19h, on me dit d'arriver en avance, 20-30 minutes avant.
Sachant que je ne suis pas payer pendant ces horaires là.
Peut on me licencier ou autres si j'arrivera vers 19h ou 19h pile
Est ce considérer comme un retard ?

Idem pour les tous les horaires
Je vous remercie